

Choix de l'entreprise retenue pour les travaux de voirie 2015

Selon les critères de jugement des offres fixés dans le Règlement de la Consultation

L'entreprise COLAS EST Agence Nièvre, rue Louise Michel BP 25 58660 COULANGES LES NEVERS a été retenue pour un montant de 116 836,50€ H.T soit 140 203,80€ T.T.C. (tranche ferme et tranches conditionnelles) qui comprend la tranche ferme et l'ensemble des tranches conditionnelles.

Cependant la somme inscrite au budget voirie 2015 qui est de 124 549,06€ ne permet pas de réaliser qu'une partie des tranches conditionnelles.

Le conseil municipal décide d'affermir les tranches conditionnelles N° 1, 2, 3 et 4

Le montant total du marché à réaliser sera de : 117 803.04€ TTC

Tranche ferme : 103 048,14€ TTC

Tranches conditionnelles : 14 754.60€ TTC

Renouvellement CDD Mme Van Hollebeke

Le contrat de Mme Christelle Van Hollebeke, employée en CDD depuis 3 ans, arrive à échéance le 31 juillet 2015.

Le conseil municipal, décide de renouveler le contrat dans les conditions suivantes :

- Renouvellement : 1er Août 2015
- Contrat: CDD
- Durée: 12 mois
- Temps de travail hebdomadaire: 22 heures
- Emploi : adjoint technique de 2e classe 3e échelon
- Indice Brut : 342 indice majoré: 323

Fonctions :

- Entretien des bâtiments communaux
- Portage et service des repas, surveillance des enfants de l'école pendant la cantine scolaire et durant la pause méridienne et avant le départ des transports scolaires.
- Service des vins d'honneur lors des cérémonies.

Vente de terrain communal à M. GROSMIRE

Dans sa séance du 29 juin 2015, M. le Maire a informé le conseil municipal que M. Olivier GROSMIRE se portait acquéreur de la parcelle AB 117 de 86 ares 93 centiares.

Après consultation de France Domaine, qui donnait une estimation de 1.73€ le m² plus ou moins 10%, le conseil a décidé de vendre sur la base de 1.80€ le m².

Il précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Subvention accordée aux jeunes reçus avec la mention très bien à un examen.

Suite à une demande, M. le Maire a proposé au conseil municipal d'accorder une subvention aux jeunes diplômés reçus avec la mention très bien.

Le conseil municipal, a accepté à l'unanimité cette proposition, et décidé qu'une somme de cinquante euros, serait versée sous forme d'un bon d'achat aux lauréats.